

# Mode d'emploi

Les Critères de qualité du Réseau d'écoles21 comprennent 25 modules :

- Le **module de base** sert de porte d'entrée dans les critères de qualité.
- Les 24 modules thématiques permettent une approche plus approfondie.

Les modules thématiques couvrent les quatre domaines suivants :

**A Principes d'action (6 modules)**

**B Organisation (2 modules)**

**C Education en vue d'un développement durable (8 modules)**

**D Promotion de la santé (8 modules)**

## Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons à toutes les écoles de commencer par le **module de base** lorsqu'elles utilisent l'instrument pour la première fois. Deux ou trois autres modules peuvent être sélectionnés pour une étude plus approfondie.

Pour les écoles qui rentrent dans le Réseau ou qui refont un état des lieux chaque 3 ans, les Critères de qualité sont un instrument précieux. Les objectifs, indicateurs et mesures nommés dans la convention peuvent être revus et actualisés.

Chaque école choisit le ou les modules thématiques selon ses propres priorités. Plusieurs points de départ sont possibles, tel qu'un axe thématique spécifique, un besoin d'action urgent ou la perspective de progrès rapides et tangibles.

Chaque module consiste en une liste de maximum dix indicateurs qui répondent à la question : À quoi reconnaissons-nous que ce critère est rempli ?

Pour chaque indicateur sont proposés un état des lieux de sa mise en œuvre actuelle dans l'école (1 = jamais, 4 = presque toujours) et une priorisation pour son traitement futur (1 = faible, 4 = très haute). La liste d'indicateurs ne doit pas être comprise comme une liste de contrôle à parcourir de bout en bout. Au contraire : elle permet de fixer des priorités.

## Recommandation du Réseau d'écoles21

Nous recommandons aux écoles qui utilisent les Critères de qualité de viser comme but le niveau 3, soit « souvent ».

Les indicateurs des 16 modules pour **l'éducation en vue d'un développement durable (C)** et pour **la promotion de la santé (D)** se répartissent selon deux axes : « Enseigner, apprendre et accompagner. » et « L'école comme espace d'apprentissage, de travail et de vie ».

A la fin de chaque module sont proposés des liens avec d'autres modules ou informations vers des pages thématiques du Réseau : [www.reseau-ecoles21.ch](http://www.reseau-ecoles21.ch).

## Précisions

Le **module de base** contient une sélection d'indicateurs tirés des **Principes d'action (A)** et d' **Organisation (B)**. Par exemple, la mention « **7A.1.1** » fait référence au premier indicateur du module A « **Participation** ».

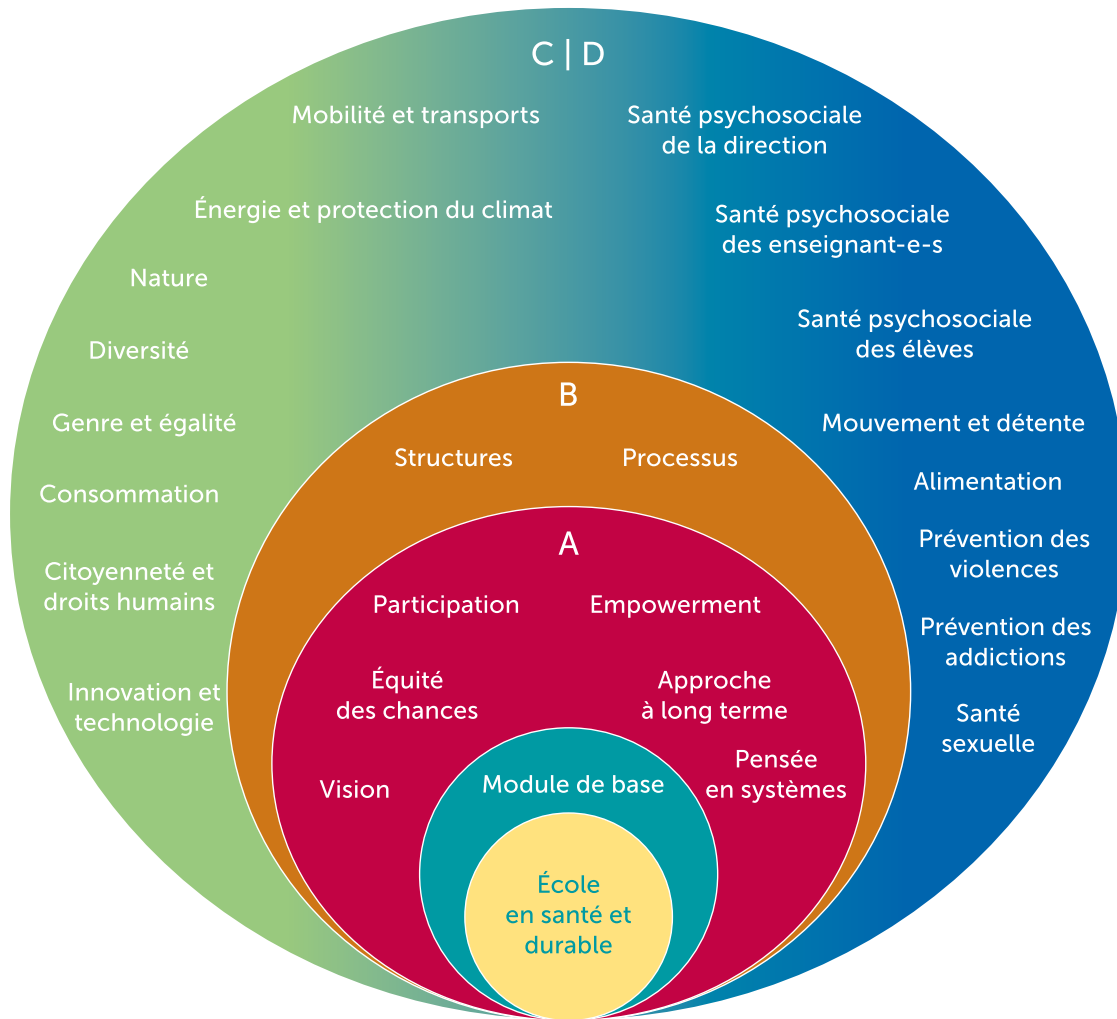
L'expression « école en santé et durable » utilisée dans tous les modules peut être remplacée par « école en santé » pour une école ayant le profil « Nous sommes en route vers une école en santé ».

## Remarque

Par « parents », nous entendons tou-te-s les tuteurs/-trices légaux/-ales et personnes responsables de l'éducation. Le seul terme « parents » est utilisé par souci de simplicité, mais il doit être compris dans un sens large.



# Table des matières



<b>Module de base</b>	<b>5</b>
<b>A Principes d'action</b>	
A.1 Participation	7
A.2 Empowerment	8
A.3 Équité des chances	9
A.4 Approche à long terme	10
A.5 Vision	11
A.6 Pensée en systèmes	12
<b>B Organisation</b>	
B.1 Structures	13
B.2 Processus de développement de l'école	14
<b>C Éducation en vue d'un développement durable</b>	
C.1 Mobilité et transports	16
C.2 Énergie et protection du climat	18
C.3 Nature	20
C.4 Diversité	22
C.5 Genre et égalité	24
C.6 Consommation	26
C.7 Citoyenneté et droits humains	28
C.8 Innovation et technologie	30
<b>D Promotion de la santé</b>	
D.1 Santé psychosociale de la direction	32
D.2 Santé psychosociale des enseignant-e-s	34
D.3 Santé psychosociale des élèves	36
D.4 Mouvement et détente	38
D.5 Alimentation	40
D.6 Prévention des violences	42
D.7 Prévention des addictions	44
D.8 Santé sexuelle	46

## C.7 Citoyenneté et droits humains

Question clé pour les indicateurs :

À quoi reconnaissons-nous que notre école met systématiquement en œuvre le domaine de qualité « Citoyenneté et droits humains » ?

		Etat des lieux				Priorité			
		1	2	3	4	1	2	3	4
<b>Enseigner, apprendre et accompagner</b>									
1.	Notre enseignement et nos offres d'accompagnement soutiennent les élèves dans le développement de compétences nécessaires à une participation active à la démocratie, à l'engagement dans la société civile et à une action orientée d'après les droits humains et le bien commun (par ex. : capacité de recherche et d'analyse, compétences en matière de communication et d'interaction, faculté de jugement et processus en matière politique, habilité à débattre sur des sujets controversés).								
2.	a. Dans notre école, des projets et activités adaptés à ce thème sont organisés de manière transversale et interdisciplinaire.								
	b. Des opportunités d'apprentissage orienté vers l'action en situations réelles sont créées (par ex. : journée des droits de l'enfant, rencontres avec des politicien-ne-s, visites d'organismes sociaux à l'échelle de la commune, projets citoyens).								
3.	Des ressources pédagogiques éprouvées et faciles à utiliser autour de la citoyenneté et des droits humains (par ex. : droits humains et de l'enfant, travail des enfants, participation, valeurs, discrimination, prévention de la violence, bonne gouvernance, décryptage de messages de communication)								
	a. sont à disposition.								
	b. sont utilisées.								
4.	a. Des enseignant-e-s et/ou autres membres du personnel d'encadrement s'occupent spécifiquement des questions liées à la participation, à la citoyenneté et aux droits humains et se forment en conséquence.								
	b. Le transfert de connaissances s'effectue à travers toute l'équipe de l'école.								
5.	Pour des problématiques spécifiques concernant la participation, la citoyenneté ou les droits humains (par ex. : droit des enfants et des jeunes, protection de l'enfance, organisations de défense des droits humains), nous consultons des spécialistes externes.								

EVALUATION: Etat des lieux 1) jamais 2) rarement 3) souvent 4) presque toujours Priorité 1) faible 2) moyenne 3) haute 4) très haute



## C.7 Citoyenneté et droits humains

Question clé pour les indicateurs :

À quoi reconnaissons-nous que notre école met systématiquement en œuvre le domaine de qualité « Citoyenneté et droits humains » ?

		Etat des lieux				Priorité			
		1	2	3	4	1	2	3	4
L'école comme lieu d'apprentissage, de travail et de vie									
6.	Notre équipe aborde régulièrement la citoyenneté et les droits humains, discute des différentes positions et adopte une position commune à l'interne comme à l'externe (par ex. : participation des élèves à l'école et dans l'enseignement, réactions face à la discrimination et au harcèlement).								
7.	Notre école favorise une compréhension de la justice sociale, de la citoyenneté et des droits humains et des enfants								
	a. auprès du personnel								
	b. auprès des élèves								
	c. auprès des parents								
8.	Les élèves peuvent s'impliquer dans tous les domaines de la vie scolaire, prendre part aux décisions et assumer des responsabilités (par ex. : assemblée des délégués et assemblée générale, conseil de classe, élaboration de règles à l'échelle de la classe et de l'école, médiation, codécision et collaboration sur des projets).								
9.	La collaboration et la participation sont institutionnalisées et connues des personnes concernées. Des conditions-cadres claires sont formulées envers								
	a. le personnel de l'école								
	b. les élèves								
	c. les parents								
10.	a. Notre école s'engage dans les processus de participation et les activités de la commune (par ex. : journée des droits de l'enfant, journées contre le racisme, « commune amie des enfants », processus locaux d'Agenda 21).								
	b. Notre école soutient l'engagement social et culturel des élèves (par ex. : promotion du bénévolat).								

EVALUATION: Etat des lieux 1) jamais 2) rarement 3) souvent 4) presque toujours Priorité 1) faible 2) moyenne 3) haute 4) très haute

Liens étroits avec les modules suivants : [↗ A.1 Participation](#) [↗ A.2 Empowerment](#) [↗ A.3 Équité des chances](#) [↗ C.4 Diversité](#) [↗ C.5 Genre et égalité](#) [↗ D.6 Prévention des violences](#)

Informations complémentaires dans le domaine de l'EDD et de la promotion de la santé :

[↗ Citoyenneté et droits humains](#) [↗ Diversité et compréhension interculturelle \(Site internet du Réseau d'écoles21\)](#)